Motif de la décision

participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral fixant pour les espèces de grand gibier soumises à un plan de chasse le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux à prélever

Au vu de la synthèse de la consultation du public, l'arrêté n'est pas modifié.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 30 avril 2024

Le chef de service Eau et Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Dominique PAILLET